

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mars 2011

IMMIGRATION, INTÉGRATION ET NATIONALITÉ (deuxième lecture) - (n° 3180)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 58

présenté par

Mme Pinel, M. Charasse, Mme Berthelot, M. Giacobbi, Mme Girardin,
M. Giraud, Mme Jeanny Marc, Mme Orliac et Mme Robin-Rodrigo

ARTICLE 29

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Obliger l'étranger qui se voit notifier une obligation de quitter le territoire à se présenter à l'administration pour y indiquer ses diligences dans la préparation de son départ s'apparente à un dispositif de contrôle non seulement vexatoire, mais également inutile au regard des obligations communautaires.